

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 16 novembre 2020 convoqué le 9 novembre 2020

Le 16 novembre 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des associations d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Les membres présents en séance :

Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL - Charles DUTOIT – Hélène BALLEREY - Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Carole MURE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT– Laurine SOLLE

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Stéphane MORLEVAT

Le ou les membres excusés :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Laurine SOLLE

Décision du maire (pour information)

Le Conseil est informé d'une décision du Maire (dans le cadre de ses délégations)

- Avenant n°1 marché Lotissement , SARL GOURBIERE GACHET : 2 192.00 € H.T.

Approbation contrat de services GESCIME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion du cimetière avait été informatisé avait la société GESCIME.

Un contrat de services est proposé aujourd'hui pour la maintenance de ce logiciel, pour la hotline illimitée, la veille réglementaire, la mise à jour annuelle, la sauvegarde des données pour un montant annuel de 195 € H.T.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après échange, le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce contrat avec la société GESCIME.

Approbation avenant marché aménagement traversée Faury

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des gros travaux de dissimulation de réseaux, de sécurité, ont été votés par le précédent conseil.

Les travaux s'achèvent, un avenant est proposé avec un surcout de travaux de 9 634,10 € H.T. dus à des imprévus et des impératifs sur le terrain. D'autre part, les travaux ont du être interrompus (à cause de la crise sanitaire 2020) et des problèmes techniques.

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après échange, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'avenant proposé de + 9 634,10 € H.T. et une prolongation de délais jusqu'au 31/12/2020.

Décision modificative n° 3 au budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avenant approuvé dans la précédente délibération, il convient de voter la décision modificative au budget général suivante :

Compte	libellé	dépenses	recettes
022	Dépenses imprévus	- 5 000 €	
023	Virement à l'investissement	+ 5 000 €	
021	Virement du fonctionnement		+ 5 000 €
2151-20	Travaux de voirie	+ 5 000 €	

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après échange, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- présentation du fonctionnement de chaque budget (cinq + CCAS)
- Compte rendu de la réunion sur les déchets (Loire Forez) : si rien n'est fait, le coût de la taxe ordures ménagères va énormément augmenter d'ici 2025
- une information globale sur l'avancement du PLUi
- projet arrêt bus (vers école de Malleray) a été vu en commission voirie, un devis va être demandé
- pour les demandes de subventions 2021, plusieurs dossiers sont à l'étude dans l'attente des devis.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 14 décembre 2020 à 20 heures .

Le Maire
Michel JASLEIRE

